



Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

COMMUNE DE DENAIN

Décision de non opposition à une Déclaration préalable -
Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à
permis

Délivrée par le Maire au nom de la commune

Description de la demande	Caractéristiques du dossier
Dossier déposé le 08/08/2024	N° DP 059172 24 C0105
Avis de dépôt affiché le 08/08/2024	Référence cadastrale : AL1955
Par Ten Gie représentée par CHIREUIL NICOLAS	
Demeurant 3 Rue des Jardins 59551 Attiches	
Pour Installation de 6 panneaux photovoltaïques noirs en surimposition (ISB) sur le pan de toiture orienté Sud/Est pour une surface de 16 m ² (puissance de l'installation de 3 kWc).	
Sur un terrain sis 8 rue Scheurer Kestner, 59220 DENAIN	* Éléments déclaratifs fournis au dossier

Le maire de **DENAIN**,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 18/01/2021, modifié le 18/10/2021,

Vu l'avis de l'architecte des bâtiments de France en date du 29 août 2024,

DECIDE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la demande susvisée.

OBSERVATIONS : Le présent avis n'entraîne dérogation ni aux prescriptions du règlement sanitaire départemental, ni à celles des règlements municipaux et de voirie en vigueur.

Le titulaire de l'autorisation d'urbanisme est tenu de respecter toute législation ou réglementation annexe spécifique à la construction ou l'aménagement projeté.

Fait à DENAIN

Le

Le Maire,

Anne-Lise DUFOUR-TONINI

25 SEP. 2024
par délégation du Maire
Jean-Pierre CRASNAULT
Adjoint au Maire
(Nord)